

Programme de la coopération tripartite IGM -FGME– FES

Année 2022

Objectif Général : Contribuer à un dialogue social effectif pour assurer un travail décent et une durabilité économique sectorielle

Objectifs Stratégiques :

1. Renforcement de la gouvernance et de l'organisation de la FGME

Objectifs spécifiques :

- 1.1 : L'organisation, la mise en œuvre et le suivi des activités par le BE sont améliorées
- 1.2 : Les rôles et tâches des BS sont-maitrisés et appliqués sur le terrain
- 1.3 : Les principes et les pratiques d'une bonne gouvernance sont assimilés et mis en pratique

2. Renforcement du dialogue social au sein du secteur

Objectifs spécifiques :

- 2.1 Le dialogue social au niveau de l'entreprise est renforcé et pratiqué
- 2.2 La coopération et la coordination de la négociation au niveau des entreprises sont élargies
- 2.3 ~~Le Réseau Syndical Régional « LEONI » est développé~~ des réseaux syndicaux sont formés et développés

3. Renforcement des compétences et des capacités des syndicalistes

Objectifs spécifiques :

- 3.1 Les capacités des syndicalistes sont renforcées par une formation des multiplicateurs
- 3.2 Les capacités des négociateurs sont renforcées par une formation spécifique au cadre légal et aux techniques de négociations
- 3.3 Les capacités des formateurs sont renforcées par une formation de formateurs
- 3.4 Les capacités des syndicalistes nouvellement élus dans les SB sont renforcées par une formation de base
- 3.5 Les femmes, jeunes et personnes à besoins spécifiques appartenant au secteur de la FGME participent activement à la vie syndicale

4. Élargissement de la base syndicale du secteur

Objectifs spécifiques :

- 4.1 Un syndicat de base est créé dans l'entreprise ciblée
- 4.2 Le nombre d'adhérents aux SB existants ont augmenté
- 4.3 Renforcement d'un syndicat menacé par le pluralisme syndical

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Résultats	Activités à organiser	Indicateurs	Moyens et sources de vérification
OS 1. Renforcement de la gouvernance et de l'organisation de la FGME	Os 1.1. L'organisation, la mise en œuvre et le suivi des activités par le BE sont améliorées	<p>R1/OS1: le plan d'action spécifique de chaque activité planifiée est élaboré</p> <p>R2/OS1: Chaque membre de bureau exécutif a mis en œuvre un plan d'action pour exercer ses fonctions selon le règlement intérieur et la répartition sectorielle</p> <p>R3/OS1: Les membres du Bureau Exécutif ont compris le sens du travail d'équipe et en partageant entre eux les idées et les moyens à utiliser pour réussir la stratégie de la fédération</p> <p>R4/OS1 : L'organisation et la préparation du contenu des ateliers stratégiques avec le BE ont été entamées et le suivi est amélioré en adoptant une approche participative dans la fixation des programmes des ateliers avec tous les membres du BE</p> <p>R5/OS1 : un suivi continu du résultat de l'activité est assuré par les responsables afin de mettre en œuvre les recommandations et les conseils</p> <p>R6/OS1 : Les principes de bonne gouvernance sont mis en pratiques</p>	<p>A1: 2 ateliers stratégiques en faveur du BE (en présentiel et /ou via zoom) avec IGM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le plan d'action spécifique est élaboré par le responsable de l'activité ; communiqué et discuté avec les partenaires dans les délais ▪ Chaque membre a déterminé sa stratégie de travail ▪ circulation de l'information et travail en groupe ▪ Absence de conflit entre les membres ▪ Participation de tous les membres dans les réunions de préparation ▪ Des Réunions de discussion organisées pour s'adapter au façonnage des plans d'action ▪ Un suivi approfondi des recommandations des activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'action ▪ Plan d'action ▪ Une fiche de suivi de l'activité ▪ programme
		<p>R7/OS1 : une évaluation semestrielle est assurée pour garantir la réussite du projet</p> <p>R8/OS1 : Prise en compte des recommandations de la session d'évaluation lors de la mise en œuvre des activités programmées au second semestre</p> <p>R9/OS1 : Tenir compte des recommandations de la session d'évaluation lors de la programmation future</p> <p>R10/OS1 : planification annelle et élaboration d'un cadre logique</p>	<p>A2: 2 retraites stratégiques en faveur du BE (en présentiel et /ou via zoom) le dernier atelier avec IGM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une analyse SWOT est réalisée ▪ Détermination du niveau d'achèvement des activités ▪ l'étendue de l'engagement du cadre logique ▪ un ensemble de recommandations est déterminé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auto-évaluation qualitative (par les membres du BE) et évaluation qualitative par les partenaires du projet des capacités des membres du BE ▪ Rapport d'évaluation

	Os 1.2. Les rôles et tâches des BS sont maîtrisés et appliqués sur le terrain	<p>R1/OS1.2: les branches sectorielles organisent des réunions avec le comité régional sectoriel ; avec les syndicats et assistent aux réunions de négociations</p> <p>R2/OS1.2: Le bureau exécutif de la branche sectorielle se réunit périodiquement en présence de la plupart des membres et consigne la réunion dans le registre des procès-verbaux</p> <p>R3/OS1.2: Le bureau exécutif de la branche sectorielle travaille à titre collectif et participatif</p>	<p>A3: 01 atelier stratégique En faveur des DG/ BS (en présentiel et /ou via zoom) avec IGM</p> <p>A4: 03 séminaires régionaux En faveur des membres des BS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Degré d'opérationnalisation et d'intégration des BS dans la FGME. ▪ Chaque membre BE/FGME assure la supervision et le suivi de l'activité du BS ▪ Des réunions du comité régional sont organisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclaration du CA ▪ PV de réunion BE ▪ Evaluation du responsable BE/FGME
OS 2. Renforcement du dialogue social au sein du secteur	Os 2.1. Le dialogue social au niveau de l'entreprise est renforcé et pratiqué	<p>R1/OS2.1: Le dialogue social est pratiqué dans au moins 02 nouvelles entreprises du secteur</p> <p>R2/OS2.1: Au moins deux séances de médiation ont été réalisées en présence de la direction des entreprises pour régler les différends conflits</p>	A5 : 4 réunions de médiation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et nature des acquis sociaux pour les travailleurs à l'issue de ces réunions. ▪ Évolution du climat social dans les entreprises concernées suite aux dialogues continus et communication entre la direction et le syndicat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réunions ▪ Accords conclus ▪ Suivi, analyses et observations qualitatives faites par les membres du BE (enquêtes avec les SB, avec les directions)
	Os 2.2. La coopération et la coordination de la négociation au niveau des entreprises sont élargies	<p>R1/OS2.2 : Les conditions de travail dans les entreprises où le dialogue social est pratiqué sont améliorées et garantissent le travail décent</p> <p>R2/OS2.2 : Une meilleure participation des entreprises au dialogue social</p> <p>R3/OS2.2 : participation des sociétés qui n'ont pas de syndicat</p>	A6 : 1a conférence TAA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'entreprises Affiliées à l'association TAA et qui pratiquent le dialogue social. ▪ Nombre d'entreprises Affiliées à l'association TAA et qui n'ont pas un syndicat ▪ Le niveau du déroulement de carrière des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PV de réunions de médiations. ▪ Documents des SB. ▪ Suivi et observations faites par les structures de la FGME-UGTT (BE, BS, SB, UR)

	<p>Os 2.3. des réseaux syndicaux sont formés et développés</p>	<p>R1/OS2.3 : évaluation des résultats obtenus par le réseau national de léoni et amélioration de l'organisation et de la gouvernance</p> <p>R2/OS2.3 : une réunion de médiation a été organisée en présence des représentants syndicaux (Tunisie – Maroc - Egypte et allemand) et la direction générale</p> <p>R3/OS2.3 : la mise en place d'un processus de travail du réseau national Dräxlmaier</p> <p>R4/OS2.3 : une réunion de médiation a été organisée en présence des représentants syndicaux de Dräxlmaier Tunisie et la direction générale</p>	<p>A7: 1 atelier de coordination du Réseau Syndical National LEONI (Tunisie)</p> <p>A8 : 1 atelier du Réseau Syndical Régional LEONI <u>en présence de IGM</u> (en présentiel et /ou via zoom)</p> <p>A9: 1 atelier de coordination du Réseau Syndical National Dräxlmaier (Tunisie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un plan d'action est élaboré pour le Réseau Syndical Régional ▪ Déterminations des points de recommandation et discutés avec la direction ▪ Elaboration du règlement interne du réseau Dräxlmaier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'activités ▪ PV de réunions ▪ Document du plan de développement du RSR. ▪ Plan d'action
<p>OS 3. Renforcement des compétences et des capacités des syndicalistes</p>	<p>Os 3.4. Les capacités des syndicalistes nouvellement élus dans les SB sont renforcées par une formation de base</p>	<p>R1/OS3.4 : Formation d'un groupe de formateur réussie par l'intégration des animateurs accompagnés par des formateurs de l'UGTT</p> <p>R2/OS3.4 : élaboration d'un guide de formateur spécifique pour la formation de base</p> <p>R3/OS3.4 : les nouveaux élus reçoivent le savoir et le savoir-faire pour s'intégrer au syndicat de base</p> <p>R5/OS3.4 : garantir la participation de 30% des femmes en minimum</p>	<p>A10 : 2 séminaires de formation pour les nouveaux élus dans les SB</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de réussite des participants aux tests d'évaluation post-formation. ▪ Niveau de satisfaction des participants de la formation, sur la forme et le fond ▪ Capacité des participants à mettre en pratique les acquis de la formation (suivi à moyen terme) ▪ Participation des animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tests d'évaluation ▪ Suivi sur le moyen terme réalisé par les membres du BE ▪ Evaluation des animateurs par les formateurs

	<p>Os 3.5. Les femmes, jeunes et personnes à besoins spécifiques appartenant au secteur de la FGME participent activement à la</p>	<p>R1/OS3.5: Les femmes, jeunes et PBS sont formés et sensibilisés par apport à leurs droits et responsabilités dans la vie syndicale R2/OS3.5: Les commissions des femmes et jeunes sont structurées et activées R3/OS3.5: Sélection des femmes et des jeunes les plus engagés afin de les intégrer dans le processus de la FGME</p>	<p>A13 : 1 conférence en faveur des Femmes et des Jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition des participants aux séminaires (% hommes, % femmes, % jeunes, % PBS) ▪ Niveau de sensibilisation des participants à la vie syndicale ▪ Niveau d'engagement des participants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste de participants ▪ Tests et questionnaires administrés aux participantes
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">OS 4. Élargissement de la base syndicale du secteur</p>	<p>Os 4.1. Un syndicat de base est créé dans l'entreprise ciblée</p>	<p>R1/OS4: L'inscription de nouveaux adhérents donnera lieu à un congrès d'un nouveau syndicat R2/OS4: augmentation de nombre d'adhérents dans le secteur R3/OS4: augmentation de nombre des syndicats R4/OS4: lutter contre le pluralisme syndical dans la société</p>	<p>A14 : 1 campagne régionale d'adhésion (avec 1 réunion de préparation à prévoir)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2% d'augmentation du nombre d'adhérents ▪ Nombre de nouveaux SB créés. ▪ Nombre d'adhérents dans les SB ▪ Nombre de réunions entre SB et adhérents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Base de données des adhérents ▪ déclaration des nouveaux SB ▪ PV de réunions ▪ magazine métallo ▪ site web
	<p>Os 4.2. Le nombre d'adhérents aux SB existants ont augmenté</p>	<p>R5/OS4: le magazine Métallo a été publié et traduit les activités menées, les événements importants et le dialogue social dans les sociétés R6/OS4: le site web de la FGME est bien exploité et reflète le volume des activités</p>	<p>A15: 1 séminaire Présentation de l'étude</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Magazine diffusé ▪ Actualisation du site web ▪ Avoir des références sectorielles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ étude sectorielle
	<p>Os 4.3 <i>Renforcement d'un syndicat menacé par le pluralisme syndical</i></p>	<p>R7/OS4: Réalisation d'une étude sur l'industrie automobile et ses accessoires afin d'examiner la situation économique et sociale et les répercussions technologiques et sanitaires sur le secteur</p>	<p>A16: 1 publication du magazine « Métallo » A17: Mise à jour du Site web de la FGME A18: 01 publication d'une étude état des lieux du secteur</p>		

